



RÉGION ACADÉMIQUE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Demande de PASSERELLE

Fin d'année scolaire

Rentrée 2018

PROCÉDURE 5

<input type="checkbox"/> de 1 ^{ère} générale <input type="checkbox"/> de Terminale générale <input type="checkbox"/> vers Term générale autre série <input type="checkbox"/> vers Term technologique	<input type="checkbox"/> de 1 ^{ère} technologique <input type="checkbox"/> de Terminale technologique <input type="checkbox"/> vers Term technologique autre série <input type="checkbox"/> vers Term générale
---	---

Identification de l'élève

NOM : Prénom(s) :
 ...
 Date de naissance :/...../..... Fille Garçon n° INE :

NOM(S), prénom(s) du(es) représentant(s) légal(aux) :

Adresse :

Code postal : Commune : N° de téléphone :

Classe suivie en 2017-2018 (intitulé complet) :

Établissement fréquenté en 2017-2018 :

Demande de la famille ou de l'élève s'il est majeur

Terminale générale Terminale technologique

Série demandée :

Établissement demandé :

Si un « stage passerelle » est préconisé par l'établissement, la famille s'engage à faire suivre ce stage au jeune. A défaut, il ne pourrait pas bénéficier de la « passerelle » : OUI NON

L'affectation n'est pas automatique. Elle est réalisée sur places vacantes.
Joindre les copies des bulletins scolaires de l'année précédente et de l'année scolaire en cours.

Date : _____

Signature de l'élève Signature du représentant légal 1 Signature du représentant légal 2

Projet de changement d'orientation (à compléter par l'élève)

Indiquez ici :

- ⇒ Ce qui motive le changement d'orientation demandé
- ⇒ Projet de l'élève

.....

.....

.....

Partie à remplir par le Psychologue de l'Education Nationale

L'avis circonstancié du Psy EN s'appuie sur la pertinence du projet, la motivation du candidat, le niveau scolaire.

Avis circonstancié après entretien - conseil avec le candidat :

.....

.....

.....

Nom du Psy EN :

CIO :

Date :

Signature :

Cachet du CIO

Avis du conseil de classe sur le changement d'orientation demandé

Favorable

Défavorable*

Motif :

.....

.....

Nouvelle orientation de Terminale (*Préciser la voie et la série*) :

Etablissement :

Date :

Signature du chef de l'établissement d'origine ou de son représentant :

Si l'avis de l'établissement d'origine est favorable, le dossier est transmis à l'établissement demandé.

AFFECTATION EN FIN D'ANNÉE SCOLAIRE (hors AFFELNET)

Le 8 juin au plus tard : si le changement d'orientation suppose un changement d'établissement, le dossier est envoyé par l'établissement d'origine à l'établissement demandé pour avis, en joignant la copie des bulletins de l'élève.

Le 15 juin au plus tard : l'établissement demandé renverra le dossier passerelle à l'établissement d'origine après l'avoir complété.

Si l'avis de l'établissement d'accueil pour la passerelle est « défavorable », l'établissement d'origine préparera l'admission de l'élève en classe terminale de la même voie et de la même série dans le même établissement.

Le 20 juin au plus tard : transmission du dossier au SAIO par l'établissement d'origine si l'avis de l'établissement demandé est favorable.

SAIO
5 rue du Maréchal Leclerc-97400 St Denis
Mél : secretariat.dsaio@ac-reunion.fr
fax : 0262482781

Si la passerelle se réalise au sein du même établissement, le dossier n'est pas étudié en commission, le chef d'établissement autorise la passerelle.

Dans le cadre des Passerelles, les notifications d'affectation sont obligatoires pour l'inscription à l'examen. Elles doivent être conservées dans les dossiers des élèves par les établissements d'accueil.

AFFECTATION en COMMISSION ACADÉMIQUE

Les demandes de passerelles de 1^{ère} G ou T ou de Terminale G ou T vers une Terminale G ou T seront examinées à la commission académique d'affectation en classe de Terminale le 27 août.

L'affectation en Terminale avec changement de série sera autorisée, après avis favorable des établissements d'origine ou d'accueil selon le cas, dans la limite des places restées vacantes après l'affectation des élèves montants de 1^{ère} dans la même série et la même spécialité et redoublement des élèves de Terminale dans la même série et de la même spécialité.

Affectation par le Recteur

L'élève

Est autorisé à poursuivre sa formation en

Établissement :